

RELAIS DU VIN – Conditions générales de participation aux concours

RELAIS DU VIN, 1^{er} média digital du vin, propose régulièrement des concours avec des lots à remporter. Grâce à ses nombreux partenaires, RELAIS DU VIN peut proposer des lots variés et d'excellente qualité.

RELAIS DU VIN propose des lots à gagner tels que des bouteilles de vins, des repas gastronomiques, des billets pour des événements, des séjours en Suisse ou à l'étranger et de nombreux autres gains.

Les concours organisés par RELAIS DU VIN sont gratuits, sans obligation d'achat et exclusivement ouverts aux personnes physiques et majeures, soit âgées de 18 ans révolus, possédant une adresse légale de domicile en Suisse. Aucun envoi de lot ne sera effectué à une adresse hors territoire suisse, sauf exception dûment mentionnée lors d'un concours spécifique.

Les participants doivent faire usage d'une adresse email valide lors de l'inscription au jeu-concours auquel ils participent.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit. RELAIS DU VIN se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu-concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse postale, même email). RELAIS DU VIN se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation aux concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par RELAIS DU VIN sans que celui-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisé sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Les gagnants sont désignés par tirage au sort. Pour des raisons de transparence, le nom de chaque gagnant est publié de manière publique sur relaisduvin.ch.

Les lots seront envoyés aux gagnants selon les coordonnées postales fournies par les participants. En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demandes de compensation. RELAIS DU VIN se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses partenaires ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par une référence équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par RELAIS DU VIN pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre la désignation des gagnants par tirage au sort. Les données restent propriété de RELAIS DU VIN qui en garantit la confidentialité. Les données peuvent être utilisées à des fins de diffusion d'information par RELAIS DU VIN, mais ne sont en aucun cas utilisées pour la revente à des tiers ou cédées à des tiers. Les gagnants autorisent RELAIS DU VIN à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot.

Tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant à RELAIS DU VIN par email à contact@relaisduvin.com.

La responsabilité de RELAIS DU VIN ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. RELAIS DU VIN ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux; elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs lots. RELAIS DU VIN ainsi que ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même RELAIS DU VIN, ainsi que ses partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à RELAIS DU VIN, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Le présent règlement est régi par la loi suisse. Le for juridique est à Nyon, Vaud.

RELAIS DU VIN se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les lots ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de RELAIS DU VIN ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à RELAIS DU VIN. Passé cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Une réclamation ou une incompatibilité avec la loi Suisse d'un article de ce règlement n'entraîne aucunement l'annulation des autres dispositions.